Version 2023-2024

Guide d'utilisation : Suivi des apprentissages en contexte de modification

RÉALISÉ PAR LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES EN ADAPTATION SCOLAIRE DES RÉGIONS 03-12 EN COLLABORATION AVEC LA PERSONNE RESSOURCE EN DIFFICULTÉ D'APPRENTISSAGE POUR LE PRIMAIRE DES SERVICES RÉGIONAUX DE SOUTIEN ET D'EXPERTISE (SRSE)



Table des matières

Table des matières

1. Intention du document 2
2. Démarche d'utilisation des outils 4
3. Barème d'évaluation en contexte de modification 5
4. Précisions concernant les niveaux de soutien 6
5. Conclusion 8

Crédits 9

Guide d'utilisation

1. Intention du document

En 2017-2018, les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire et la personne ressource, des Services régionaux de soutien et d'expertise (SRSE) pour les difficultés d'apprentissage au primaire, des régions 03-12 ont constaté que la compréhension et les pratiques concernant la modification des attentes par rapport aux exigences du PFÉQ différaient d'une commission scolaire à l'autre. Deux comités ont donc été créés afin de tracer le portrait réel de la situation. L'un de ces comités avait pour mission d'assurer une compréhension commune de la modification au sein des régions. L'autre comité devait, pour sa part, développer un outil d'accompagnement au bulletin unique dans le but de soutenir les enseignants pour la planification de l'enseignement et de l'évaluation. Ce guide présente le fruit du travail de ce deuxième comité. Les outils proposés s'inspirent et respectent les encadrements légaux, le *Cadre d'évaluation des apprentissages*, le *Programme de formation de l'école québécoise* (PFÉQ), la *Progression des apprentissages* (PDA), ainsi que différentes ressources répertoriées dans le document « Références en lien avec la démarche de modification ».

Les **cibles d'apprentissage** décrivent les objectifs d'apprentissage que l'on fixe pour l'élève bénéficiant de mesures de modification. Certains auteurs parlent aussi de résultats d'apprentissage ou d'intentions d'apprentissage pour parler de ces cibles. La formulation d'une cible d'apprentissage permet de décrire les comportements observables qui témoignent des apprentissages attendus au terme d'une séquence donnée. Elle commence donc par un verbe d'action et donne aussi des indications sur l'objet de l'action et le contexte dans lequel est accompli (Centre collégial de développement de matériel didactique ou CCMD).

Vous trouverez donc dans ce document la présentation des cibles d'apprentissage pour les compétences suivantes : *Lire des textes variés, Écrire des textes variés, Communiquer oralement, Résoudre des situations-problèmes et Raisonner à l'aide de concepts et de processus.* De plus, des **cibles d'apprentissage** sont proposées pour la planification et l'évaluation des

aspects de la lecture orale et pour les concepts et processus en mathématique. Ensuite, les **critères de réussite** en lien avec chacune des cibles d'apprentissage sont exposés. Finalement, dans le but de soutenir les enseignants dans le processus d'évaluation, un barème d'évaluation en contexte de modification est fourni afin de vous permettre de rendre explicite le niveau de complexité de la tâche et le niveau de soutien. De cette manière, il est possible de porter un jugement professionnel à la fois qualitatif et quantitatif sur les progrès de l'élève. En terminant, puisque le Ministère demande de fournir une note en pourcentage précisant les exigences fixées pour l'élève en modification au plan d'intervention, le présent travail a permis de répondre à ces deux demandes ministérielles.

Les **critères de réussite**, aussi appelés les critères d'évaluation, décrivent clairement ce qui est requis pour satisfaire aux cibles d'apprentissage. Les critères sont des énoncés qui décrivent à quoi ressemble une tâche réussie (CFORP). Dans le souci d'engager l'élève dans son processus d'apprentissage et d'accomplir les tâches proposées avec succès, les critères de réussite doivent être connus par l'élève et formulés de manière à favoriser la compréhension de l'élève vis-à-vis ces attentes (Gregory, Cameron et Davies, 2011).

Puisque modifier, c'est réduire les attentes et faire des choix au regard de certains éléments du PFEQ, les conseillers pédagogiques en adaptation scolaire des régions 03-12 ont voulu développer un outil permettant aux intervenants scolaires de cibler les apprentissages correspondants à la zone proximale de l'élève en modification. Dans le but de faciliter la planification et la communication des résultats de l'élève en programme modifié, le document "Suivi des apprentissages en contexte de modification" fournit aux intervenants les cibles d'apprentissages prioritaires tirées de la PDA et en lien avec les critères d'évaluation du *Cadre d'évaluation des apprentissages*. En choisissant les cibles appropriées aux besoins et aux capacités actuels de l'élève, les intervenants peuvent, ensuite, sélectionner les critères de réussite associés directement dans l'outil développé. Ces critères sont présentés de façon progressive sans égard aux différents cycles et niveaux scolaires.

Le présent outil permet alors de produire une planification globale et de déterminer les cibles d'apprentissages et les critères de réussite essentiels sur lesquels il faut insister lors de l'apprentissage. Il permet également de situer la progression de l'élève en lien avec les critères sélectionnés ainsi que le niveau de soutien apporté pour répondre aux attentes fixées pour lui.

2. Démarche d'utilisation des outils

Au début de chaque étape :

- Sélectionner les cibles d'apprentissages ainsi que les critères de réussite pour chacune des compétences modifiées.
- Planifier votre enseignement en lien avec ces cibles et ces critères.

Tout au long de l'étape:

- Garder des traces variées sur la progression de l'élève et sur le niveau de soutien apporté.
- Se questionner sur le niveau de complexité de la tâche et le niveau de soutien apporté en tenant compte des besoins et des capacités de l'élève.

À la fin de chaque étape :

- Porter un jugement sur le niveau de développement de la compétence en tenant compte des attentes fixées pour lui et du niveau de soutien apporté.
- Utiliser le "Barème d'évaluation en contexte de modification" pour porter votre jugement professionnel et attribuer la note au bulletin (conversion de la cote en pourcentage).
- **Joindre les pages complétées du document "Suivi des apprentissages en contexte de modification" en annexe au plan d'intervention et au bulletin.**
- Réviser à chaque étape le document afin d'ajuster en ajoutant ou en modifiant les critères de réussite à travailler et à évaluer ainsi que le niveau de soutien à prévoir:
 - Conserver le ou les mêmes critères et diminuer le niveau de soutien apporté afin d'amener l'élève vers un niveau d'autonomie plus élevé.
 - Changer les critères soit parce qu'ils sont acquis ou parce qu'ils ne sont pas travaillés à cette étape-ci selon la planification de l'enseignement de la classe.

3. Barème d'évaluation en contexte de modification

L'élève est évalué en fonction des attentes établies pour lui-même en lien avec les exigences du programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ). Les notes inscrites au bulletin de l'élève qui est en modification sont établies à partir des attentes prévues dans le document « *Suivi des apprentissages en contexte de modification* » et des données recueillies tout au long de l'étape. Elles tiennent également compte du niveau de soutien apporté à l'élève et permettent de porter un jugement global sur toutes les traces recueillies qui témoignent du développement de la compétence.

Attentes modifiées		**Justification de la note à l'égard du niveau de soutien**
A	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.	**Soutien constant Soutien fréquent Soutien habituel** 88 94 100 **A -** **A** **A +**
B	L'élève répond aux exigences fixées pour lui.	**Soutien constant Soutien fréquent Soutien habituel** 74 80 86 **B -** **B** **B +**
C	L'élève répond minimalement aux exigences fixées pour lui.	**Soutien constant Soutien fréquent Soutien habituel** 60 66 72 **C -** **C** **C +**

À ne pas oublier :

- Si l'élève répond de façon marquée avec un soutien habituel, il est nécessaire de réviser les attentes fixées pour lui.

4. Si l'élève a souvent besoin d'un soutien constant, il est souhaitable de se questionner pour trouver l'équilibre recherché entre le niveau de complexité de la tâche et le niveau de soutien.
5. Si l'élève n'atteint pas la note de passage à l'égard du soutien donné, il est nécessaire de réviser les attentes fixées pour lui.
6. Si le nombre de traces n'est pas suffisant pour porter un jugement, il est aussi possible de ne pas mettre de note au bulletin pour seulement une étape.

4. Précisions concernant les niveaux de soutien

Afin d'avoir une compréhension commune des niveaux de soutien pouvant être offert à l'élève, le comité a choisi d'utiliser la même terminologie que celle utilisée dans le programme éducatif CAPS. On rappelle dans le Guide de soutien en évaluation des apprentissages que « *le progrès d'un élève au regard du développement d'une compétence ne consiste pas seulement à passer à un niveau supérieur. Il se manifeste également à l'intérieur d'un niveau [de soutien], au fur et à mesure que le soutien apporté par l'adulte diminue* ». Dans le tableau ci-dessous, vous retrouverez une définition des niveaux de soutien retenus par le comité.

Niveau de soutien	Définition
Soutien habituel	Le soutien est habituel quand l'adulte apporte de l'aide à de rares occasions seulement. Ce type d'aide n'influence pas le jugement.
Soutien fréquent	Le soutien est fréquent quand l'adulte apporte de l'aide à plusieurs reprises.
Soutien constant	Le soutien est constant quand l'adulte apporte continuellement de l'aide.

Voici un autre extrait du Guide qui apporte des précisons par rapport au soutien :

Le soutien apporté par l'adulte à un élève peut prendre diverses formes pour l'aider à agir dans différents contextes. En fonction des besoins de celui-ci, l'adulte l'aide à amorcer, à poursuivre ou à terminer la tâche :

- Soutien physique : accompagner physiquement (ex. : tenir la main, amorcer un geste);
- Soutien visuel : présenter un stimulus visuel (ex. : montrer des objets concrets, des images, des photos, des pictogrammes, des mots-étiquettes, des procédures ou des aide-mémoires);
- Soutien gestuel : faire des gestes ou des mouvements (ex. : pointer dans une direction, prendre certaines postures ou expressions faciales);

- Soutien verbal : parler à l'élève (ex. : poser des questions, donner des consignes supplémentaires, prononcer des mots ou des parties de mots, donner des indices).

Le soutien apporté par l'adulte à l'élève n'exclut pas que ce dernier puisse en tout temps utiliser par lui-même les outils nécessaires pour exercer ses compétences, et ce, quel que soit son niveau. Selon la tâche à accomplir, il peut se servir d'un aide-mémoire, d'affiches, d'une liste de mots, d'une calculatrice, etc. L'élève qui dispose d'outils personnalisés tels qu'une aide de suppléance à la communication orale ou écrite, une aide technologique, une tablette numérique ou un baladeur numérique peut les employer en tout temps.

D'ailleurs, lorsqu'on se réfère au *Guide de la sanction des études (2015*) au chapitre 5, on précise ce que l'accompagnateur ne doit pas faire :

- Poser de questions indicatives;
- Clarifier les questions en les expliquant;
- Faire des suggestions qui orientent les réponses;
- Corriger l'orthographe ou la grammaire;
- Apporter quelque changement que ce soit aux réponses de l'élève.

En résumé, ces éléments nous rappelle qu'il est normal d'aide et de soutenir l'ensemble de nos élèves qu'ils soient en difficulté ou non et nous apporte des précisions pour être en mesure de porter un jugement professionnel sur le type de soutien apporté. Dans le document *Différenciation pédagogique : La modification des attentes par rapport aux exigences du PFÉQ (2019)*, on précise que « *pour soutenir le développement des compétences d'un élève dans un contexte de modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ et favoriser une plus grande autonomie chez celui-ci, un* ***équilibre*** *entre le soutien apporté et la complexité des tâches proposées est nécessaire* ».

Soutien apporté  **Complexité de la tâche**

5. Conclusion

L'objectif poursuivi par l'ensemble des professionnels qui ont travaillé à élaborer ces outils était d'harmoniser les pratiques entre les différents milieux scolaires des régions 03-12 afin d'accompagner plus efficacement ces élèves qui apprennent à un rythme différent. Il est important de croire au potentiel de chacun d'eux et de leur proposer des défis stimulants qui répondent à leurs besoins tout en tenant compte de leurs capacités. Afin de faciliter le travail des intervenants, un document Excel avec l'ensemble des outils est aussi proposé. Ce document permet d'imprimer que les cibles d'apprentissage et les critères de réussite sélectionnés par l'équipe du plan d'intervention en fonction de l'analyse des capacités et des besoins réalisée préalablement. Ce document « Suivi des apprentissages en contexte de modification » doit ensuite être joint au plan d'intervention de l'élève ainsi qu'à son bulletin. Ces informations permettront d'observer plus facilement la progression de l'élève et favoriseront la communication entre les intervenants de différents milieux. En souhaitant que l'appropriation de ces outils se déroulent bien et que les besoins de ces élèves soient comblés. Si vous avez des questions ou que vous souhaitez avoir de l'accompagnement, n'hésitez pas à communiquer avec la conseillère pédagogique en adaptation scolaire de votre commission scolaire! Nous vous invitons également à consulter, si ce n'est pas déjà fait, les documents réalisés par le Comité de concertation régional sur la modification qui est composé de gestionnaires et de conseillers pédagogiques provenant des neuf commissions scolaires des régions 03-12 ainsi que de la ressource régionale en difficulté d'apprentissage.

Crédits

Première version élaborée en 2021-2022

Coordination

Véronique Bilodeau, personne-ressource au Service régional de soutien et d'expertise

Membre du comité de travail

Nadine Fortin, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Capitale
Katia Frenette, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Portneuf
Laurence Hawey, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Appalaches
Suzanne Landry, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Charlevoix
Odile Lapointe, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Camille Marchand, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Découvreurs
Geneviève Marcoux, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Geneviève Moreau, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Navigateurs
Marie-Hélène Morneau, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Anick Vallières, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Collaboration

Martine Sénéchal, directrice adjointe des Services éducatifs, Centre de services scolaire des Navigateurs
Isabelle F Gilbert, directrice adjointe des Services éducatifs, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Marc-André Lapierre, coordonnateur des Services éducatifs, Centre de services scolaire des Appalaches
Catherine Picard, coordonnatrice des Services éducatifs, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Mise à jour - juin 2023

Audrey Chabot, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
Véronique Couture, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Nadine Fortin, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Capitale
Katia Frenette, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Portneuf
Laurence Hawey, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Appalaches
Chloé Labrecque, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Navigateurs
Jessica Lamarche, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Découvreurs
Suzanne Landry, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de Charlevoix
Geneviève Marcoux, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Andréanne Poirier, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Découvreurs
Anick Vallières, conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries